

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Joël JOUAUX, maire, et l'ensemble des membres du conseil municipal, le 21 septembre 2016 à 20h.

Secrétaire de séance : MALOCHET Xavier

Absent excusé : DESQUESNES Yves

2016-07-01 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE « AMENAGEMENT DE PLATEAUX SURELEVES ET CREATION D'UN HARICOT » - RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le maire expose le projet d'aménagement de plateaux surélevés et la création d'un haricot.

Dans un premier temps, la prestation de maîtrise d'œuvre de l'opération est confiée à l'agence départementale. Une convention est signée pour la réalisations des différentes missions. Une estimation de la rémunération de ce service s'élève à 780 € HT soit 936 € TTC

Dans un second temps, les travaux de voirie sont estimés à 12 545 € HT soit 15 054 € TTC auxquels il convient d'ajouter les travaux de signalisation horizontale et verticale évalués à environ 455 € HT qui seront confiés au Parc Routier Départemental.

Après résultats des dossiers de consultation des entreprises :

| ENTREPRISES | CAUVIN | MESLIN | EIFFAGE |
|----------------------|-----------------|-----------------|------------------------------|
| Montant HT | 15 117.00 € | 10 756.00 € | 13 395.00 € |
| Montant TTC | 18 140.40 € | 12 907.20 € | 16 074.00 € |
| Date de réalisation | 10 octobre 2016 | 20 octobre 2016 | 1 ^{er} octobre 2016 |
| Délai de réalisation | 2 semaines | 2 semaines | 8 jours |

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la meilleure offre de prix soit l'entreprise MESLIN, pour un montant de 10 756 € HT soit 12 907.20 € TTC et fait suivre cette offre au Conseil Départemental.

2016-07-02 : ECHANGE DE TERRAIN AU LIEU AU FRANC

Constatant la limite de propriété de M. et Mme LECOQ sur le domaine public communal, un échange est proposé par ceux-ci.

En effet, d'une part, ils cèdent à la commune la partie leur appartenant et d'autre part, la commune cède à M. et Mme LECOQ, une partie du chemin rural n°2.

Cet échange fera l'objet d'un bornage et pour ce qui concerne la partie cédée par la commune, d'une enquête publique.

Le conseil municipal, autorise Monsieur le maire à faire intervenir un géomètre et signer les documents relatifs à cet échange de terrain.

PROPOSITION DE REPRISE DE VOIRIE ET RESEAUX AU LOTISSEMENT « LES VASONS »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que seul deux lots du lotissement « Les Vasons » sont pour l'instant non commercialisés et constate la vente de 20 lots sur vingt-deux.

Face à cette situation, il propose de prendre contact avec la Société Poséïdon de Tollevast afin d'organiser au profit de la commune, la cession de la voirie et des réseaux.

Il conviendra auparavant de mettre en fonctionnement l'éclairage public.

2016-07-03 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN DE LA CCDD POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2016, un avenant est proposé. Celui-ci porte sur l'article 11 – dispositions financières de la convention et plus particulièrement sur la mise en place de la gratuité du service aux communes.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valident l'**avenant n°1 relatif à l'article 11 – dispositions financières de la convention et plus particulièrement sur la mise en place de la gratuité du service aux communes**, relatif à la convention de mise à disposition du service commun de la CCDD pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

2016-07-04 : EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC « LE BOURG – HAMEAU BONNISSANT »

Monsieur le maire-adjoint présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public, « Le Bourg – Hameau Bonnisant »

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 36 000 € HT.

Conformément au barème 2016 du SDEM, la participation de la commune de Teurthéville-Hague s'élève à environ 28 000 € HT,

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

→ Décident la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public « Le Bourg – Hameau Bonnisant »,

→ Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 1^{er} décembre 2016.

→ Acceptent une participation de la commune de 28 000 € HT,

→ S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,

→ S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet.

→ Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

2016-07-05 : PASSAGE EN INVESTISSEMENT : ACHAT DE 12 TABLES POUR LES TAP ET LE CHAPITEAU

Monsieur le maire-adjoint présente une facture de l'entreprise Manutan Collectivités, relative à l'achat de 12 tables pour les TAP et le chapiteau, pour un montant de 841.44 € HT soit 1 009.73 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens, est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits sont prévus au budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section de fonctionnement, à l'article 2188 du BP 2016.

TRAVAUX BATIMENT

Monsieur le maire-adjoint présente les différents travaux réalisés :

⇒ Réparation de la chambre froide de la salle pour un montant de 811.14 € HT soit 973.37 € TTC

⇒ Contrôle des équipements sportifs pour un montant de 225 € TTC

⇒ Les travaux pour les joints de la maison du Bourg seront réalisés mi-octobre.

⇒ Contrôle positif du chapiteau réalisé le 29 août pour un montant de 723 € TTC

2016-07-06 : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE – ANNEE 2016

Vu, la circulaire n°87-225 du 2 février 1987 indiquant que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Pour l'année 2016, le plafond indemnitaire applicable reste inchangé et s'élève à 119,55 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer cette indemnité au Père Michel HERBERT, prêtre desservant la commune et non résidant, pour un montant de 119,55 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Ecole : 153 élèves inscrits
- Cantine : 192 enfants inscrits sur l'ensemble des 3 écoles Virandeville, Sideville et Teurthéville, dont 142 réguliers
- Foire St-Michel : exposition d'anciens tracteurs par M GAUMAIN, la commune participe à hauteur de 200 €
- Chasse du Pont Baudron : le conseil municipal de St-Christophe-du-Foc a donné son accord pour l'élargissement de cette chasse dans sa délibération CM 2016/07/04
- La Direction Générale des Finances Publiques informe de la réorganisation des activités de la Trésorerie d'Equeurdreville entraînant le transfert de la gestion comptable et financière de la commune à la Trésorerie de Cherbourg Municipal à compter du 1^{er} janvier 2017.
- PVR des Ogers : prise de contact avec un avocat pour solutionner l'affaire avec M. PERCEAU
- Illumination de Noël : demander un devis pour de la location